Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_141-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/141
Objet : INFRASTRUCTURES VOIRIE ET PATRIMOINE BÂTI - Aménagement et requalification de la traverse de Bellengreville et de Vimont : détermination du programme, groupement de commande et lancement de la consultation

La Communauté de communes Val ès dunes et les communes de Bellengreville et de Vimont souhaitent engager une réflexion et une opération commune portant sur l'aménagement de la traverse des deux communes à la suite de la mise en circulation de la déviation de la RD 613 attendue à la mi 2027.

Cette opération a pour objectif d'assurer une cohérence globale du traitement de la traverse, notamment en matière de circulation, de déplacements cyclables et piétons, de sécurité, de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public et de qualité paysagère et urbaine.

Le projet relève toutefois de compétences réparties entre les différents membres du groupement.

La Communauté de communes Val ès dunes est notamment compétente pour la création et la gestion des pistes cyclables destinées à constituer un maillage intercommunal.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_141-DE

Les communes demeurent compétentes pour les aménagements qui relèvent de leurs compétences, notamment les trottoirs, les aires de stationnement hors voirie, les réseaux collecteurs d'eaux pluviales, l'éclairage public, des dispositifs de sécurité ainsi que des espaces verts et aménagements paysagers.

Afin d'assurer une conception cohérente de l'ensemble de la traverse et de permettre aux collectivités de disposer d'un maître d'œuvre commun, les parties souhaitent constituer un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le programme fonctionnel et technique détaillé et la convention de groupement de commande ci-annexés.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour l'ensemble de l'opération ne pourra excéder 3,5 millions d'euros HT.

Les communes concernées, à savoir, Bellengreville et Vimont devront également approuver cette convention.

Il convient également d'autoriser le lancement de la consultation d'entreprises, en procédure adaptée avec possibilité de négociation, après réception de l'ensemble des délibérations des communes approuvant la convention de groupement de commandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme fonctionnel et technique détaillé ci-annexé ;
- Approuve la convention de groupement de commande ci-annexée ;
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, en procédure adaptée avec possibilité de négociation ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES
Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr